



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 19

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021-37  
Conseil Municipal du 24 Mars 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 18 Mars 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE -- B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU  
T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC -  
S.BROUILLET - W. BOURGEAU - E.PISANI - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-  
CLEMENTEL - S.RAYNAUD - S. DELIMOGE

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : K.GAI ayant donné pouvoir à  
J .L.LEVESQUE - G. MIGNON ayant donné pouvoir à B. LAFAYE - C. BONNEAU ayant donné  
pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. ORMECHE ayant donné pouvoir à W BOURGEAU - K.PERROIS  
ayant donné pouvoir à M.VILLEGER - C. NANGLARD ayant donné pouvoir à J.F. CESSAC -  
P.BERTON ayant donné pouvoir à S DELIMOGE - C. RAFIN ayant donné pouvoir à S.  
RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: K.GAI- G. MIGNON- C. BONNEAU- P. ORMECHE -  
K.PERROIS- C. NANGLARD - P.BERTON - C. RAFIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : J.F. CESSAC

**OBJET : LINKCITY - CESSION DE TERRAIN PLACE DU CHAMP DE FOIRE**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la commune a été sollicitée par un promoteur immobilier « Linkcity » qui présente un projet de construction de logements sociaux sur la place du champ de foire (parcelle AB 46 d'une contenance totale de 4 937 M2)

**CONSIDERANT** l'offre d'achat faite par ce promoteur pour un montant de 75 000 Euros,

Le Conseil Municipal **PAR 27 VOIX POUR** :

- **APPROUVE** la vente d'une parcelle située Place du champ de foire cadastrée AB 46 d'une contenance totale de 4 937 M2 pour la construction de logements sociaux, à la société Linkcity,
- **ACCEPTE** le prix de vente de cette parcelle fixé à 75 000 Euros. Les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- **PRECISE** qu'une clause suspensive devra être mentionnée dans l'acte de vente concernant le recours obligatoire à un ou des bailleurs sociaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à cette vente.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE